

Session du 5 décembre 2024 de l'Assemblée départementale

À l'occasion de cette session du mois de décembre, 35 rapports ont été présentés. Proximité, solidarité et innovation : le Département de l'Allier agit pour tous les Bourbonnais au travers d'une session au service des territoires et des habitants. Toujours avec le souci d'être au plus proche des Bourbonnais, le Département s'engage aux côtés des plus fragiles par un effort exceptionnel en direction du fond d'urgence destiné aux EHPAD et par l'assouplissement de l'encadrement des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour tenir compte des frais supplémentaires liés à la crise. Il réaffirme sa place au cœur du dispositif de prévention et d'intervention du SDIS. Enfin, pour encore plus de proximité, le Département trace ses grandes orientations au travers du nouveau pacte pour faciliter l'accès à la rénovation énergétique des logements dans le Bourbonnais.

Hommage à Jean Almazan, un engagement qui inspire et perdure - Installation d'un nouveau conseiller départemental

A la suite du décès, le 17 novembre 2024, de Monsieur Jean ALMAZAN, Conseiller départemental délégué aux Fonds européens, massif et interrégionaux, (Canton de Vichy 1), Monsieur GONZALES est installé Conseiller départemental du Canton de Vichy 1 en application de l'article L..221-II du Code Electoral.

Le Département réaffirme sa place au cœur du dispositif de prévention et d'intervention du SDIS03 (Service départemental d'incendie et de secours de l'Allier).

Le Département augmente de 2 millions d'euros la convention financière 2024 du SDIS03 et ce, dans un contexte budgétaire contraint. Une augmentation qui illustre la volonté du Département de continuer son soutien aux personnels et aux missions essentielles du SDIS. En renforçant son soutien à travers ce complément budgétaire conséquent, le Département donne aux sapeurs-pompiers de l'Allier les moyens d'accomplir leur mission dans les meilleures conditions possibles, afin d'assurer un service performant et adapté aux besoins de la population en matière de sécurité et de protection civile. Le montant de la contribution du Département au SDIS au titre de l'année 2025 s'élève à 18 millions d'euros. Elle évolue, en valeur absolue, du même montant que la participation du bloc communal ; à savoir de 390 076€.

Le Département au service des plus fragiles: des solutions concrètes au travers du Fonds d'urgence à destination des EHPAD et de l'encadrement des dépenses des Établissements et services sociaux et médico-sociaux

Fonds d'urgence pour les EHPAD : le Département de l'Allier au rendez-vous de la solidarité avec un effort exceptionnel de **692 339 €**

Face aux défis structurels et financiers qui touchent de nombreux établissements médico-sociaux à l'échelle nationale, le Département de l'Allier démontre une nouvelle fois son engagement en la matière.

Initié par l'État en 2023, **le fonds d'urgence à destination des EHPAD et des services à domicile**, doté de 100 millions d'euros, avait permis au Département de s'impliquer pleinement, en s'engageant à parité sur les montants alloués. Ce partenariat a permis de **stabiliser durablement la situation financière** de nombreux bénéficiaires, grâce à des plans d'actions concertés et efficaces.

En 2024, le Département renforce son rôle de partenaire clé des territoires, en décidant **de doubler sa contribution initiale**, portant ainsi son effort exceptionnel à 692 339 €. Cette démarche proactive vise à amplifier l'effet levier de ce dispositif crucial et à répondre aux constats préoccupants du rapport d'évaluation des EHPAD conduit par le Conseil départemental cette année.

Malgré un contexte budgétaire national tendu, le Département continue de faire preuve de **responsabilité et de solidarité** envers les structures les plus vulnérables. Cet engagement témoigne d'une volonté forte : **préserver la dignité des aînés et soutenir les professionnels** qui œuvrent quotidiennement à leur service.

En cette fin d'année marquée par des tensions financières croissantes, le Département de l'Allier réaffirme sa position de pilier de l'action publique locale

Établissements et services sociaux et médico-sociaux : le Département assouplit l'encadrement des dépenses pour tenir compte des frais supplémentaires liés à la crise

Chaque année, le Département précise les orientations budgétaires des Établissements et services sociaux et médico-sociaux (personnes âgées, en situation de handicap et enfance) dans un OED, objectif annuel ou pluriannuel d'évolution des dépenses. Pour contraindre ces dépenses, il fixe des taux d'encadrement de leurs charges, le taux d'évolution des tarifs des établissements et services ainsi que le taux d'évolution des tarifs pour les Ehpad. Malgré le contexte budgétaire extrêmement fragile attendu pour 2025, le Département fait le choix de maintenir un taux d'évolution à 1,8% conforme à l'inflation escomptée afin de ne pas aggraver davantage la situation des établissements et services. On peut estimer que l'impact de l'OED sur le budget du Département en 2025 sera en augmentation de 1,8 Million d'euros par rapport à 2023

Une priorité absolue pour la transition écologique et la lutte contre la précarité.

Pour mettre en œuvre sa politique de rénovation de l'habitat, une nouvelle contractualisation entre le Département et l'Anah prend le relais. Elle permettra d'accélérer les rénovations en facilitant le parcours d'accompagnement des ménages bourbonnais *et en assurant une offre de conseils sur tout le territoire*. Le Département maintient et consolide son guichet France Rénov'Allier avec des équipes dédiées pour aider davantage les Bourbonnais et faciliter leur accès aux aides à l'habitat.